

LOYERS ENCADRÉS

L'UNPI SCEPTIQUE



Thierry Lorieux et Jean-Pierre Berlinet, de l'UNPI Nord de France.

Depuis l'an dernier, un observatoire travaille à l'étude du montant des loyers lillois. Un loyer médian a été trouvé pour chaque logement qui sera appliqué au 1^{er} février. Plusieurs critères pour le calculer : la localisation, le type de logement et son année de création. Les propriétaires doivent désormais placer leurs loyers jusqu'à 20 % de plus et 30 % de moins que ce loyer médian. Pour l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI), cette réforme ne sert presque à rien : « Seuls 14 % des loyers sont supérieurs à ce plafond, estime Jean-Pierre Berlinet, président de l'UNPI Nord de France. Ça veut dire qu'il y a 86 % de loyers corrects. C'est beaucoup de bruit pour pas grand-chose... » •